



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
9 juillet 2002  
Français  
Original: anglais

**Pour suite à donner**

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2002

16-20 septembre 2002

Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

### Recommandation concernant le programme multinational\*\*

#### Pays insulaires du Pacifique\*\*\*

#### Additif

#### *Résumé*

On trouvera dans le présent additif à la note de pays soumise au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2002 la recommandation finale concernant le programme de pays pour l'approbation du Conseil.

La Directrice générale recommande au Conseil d'administration d'approuver un programme multinational visant 14 pays insulaires du Pacifique (Îles Cook, Fidji, Kiribati, Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Nauru, Nioué, Palaos, Samoa, Îles Salomon, Tokélaou, Tonga, Tuvalu et Vanuatu) pour la période allant de 2003 à 2007. Un montant de 10 millions de dollars serait prélevé sur les ressources ordinaires dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 12 millions de dollars proviendrait d'autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

\* E/ICEF/2002/11.

\*\* La note de pays initiale ne contenait que des chiffres indicatifs pour la coopération prévue au titre du programme. Les chiffres figurant dans le présent additif sont définis et tiennent compte des soldes non engagés au titre de la coopération au programme à la fin de 2001. Ils seront indiqués dans l'état récapitulatif des engagements recommandés en 2002 pour les programmes financés par prélèvement sur les ressources ordinaires et à l'aide d'autres ressources (E/ICEF/2002/P/L.36).

\*\*\* Le document a été présenté en retard dans le souci d'y faire figurer les données les plus récentes.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
La situation des femmes et des enfants .....	1	4
Coopération au programme, 1997-2002**** .....	2-15	4
Coopération recommandée au titre du programme, 2003-2007 .....	16-47	8
Liste des tableaux		
1. Dépenses de la période de coopération précédente .....		19
2. Montant prévu des dépenses annuelles .....		20
3. Postes et dépenses de personnel dans le budget-programme .....		21

---

\*\*\*\* En 2001, le Conseil d'administration a approuvé une recommandation concernant le financement d'un programme de courte durée à l'intention des pays insulaires du Pacifique (E/ICEF/2001/P/L.65). Ce programme, qui ne concernait que 2002, s'inscrivait dans la ligné du programme multinational pour la période 1997-2001 (E/ICEF/1996/P/L.30/Add.1) et devait déboucher sur la préparation d'un programme multinational de la durée complète normale.

**Acronymes – Recommandation concernant  
le programme multinational à l'intention des pays insulaires  
du Pacifique (E/ICEF/2002/P/L.10/Add.1)**

OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PMA	Pays les moins avancés
Sida	Syndrome d'immunodéficience acquise
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine

## **La situation des femmes et des enfants**

1. Les pays insulaires du Pacifique ont une population totale de quelque 2 millions d'habitants, dont un peu plus de 900 000 enfants. Quelque 400 000 enfants vivent dans cinq pays (Kiribati, Samoa, Îles Salomon, Tuvalu et Vanuatu) classés parmi les pays les moins avancés (PMA). La situation des enfants et des femmes demeure quasiment identique à celle qui est décrite dans la note de pays présentée au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2002 (E/ICEF/2002/P/L.10).

## **Coopération au programme, 1997-2002<sup>1</sup>**

2. Les troubles politiques qui ont agité les Fidji et les Îles Salomon ont entraîné des retards dans la mise au point du programme et ont obligé les organismes des Nations Unies à ajuster leur cycle de programmation de façon à couvrir 2002. Les programmes de coopération de l'UNICEF pour la période 1997-2001 et 2002 visaient à aider les enfants des 13 pays insulaires à exercer leurs droits. Il s'agissait de mieux faire connaître la Convention relative aux droits de l'enfant et d'en suivre l'application ainsi que de concrétiser les objectifs du Sommet mondial pour les enfants et les objectifs régionaux en faveur des enfants. Les programmes pour la période 1997-2001 et pour 2002 portaient sur le renforcement des services de santé et des services de nutrition, l'éducation préscolaire, la protection des enfants et des jeunes et les activités de mobilisation en faveur des enfants et des jeunes. Il a été décidé lors de l'examen à mi-parcours effectué en 1999 de substituer à neuf programmes de pays un seul programme intégré au niveau régional dans le cadre duquel seraient proposés des projets adaptés aux besoins des différents pays.

3. Le programme précédent a été bénéfique à plus d'un titre. Les comités nationaux de coordination de l'action en faveur de l'enfance ont été renforcés et ont joué un rôle de premier plan en donnant à la question de l'enfance une place plus centrale dans les plans nationaux de développement. Sous l'impulsion de ces comités, la législation nationale a été adaptée, des analyses de situation ont été établies au niveau des pays et des activités de mobilisation et d'information sur les droits de l'enfant ont été menées à bien dans l'ensemble des pays insulaires du Pacifique. Plus récemment, les comités nationaux ont entrepris des enquêtes, qui ont facilité l'introduction de nouvelles initiatives s'agissant du système de justice pour mineurs et de l'aide aux enfants handicapés.

4. Pendant le cycle de programmation, des analyses de situation consacrées aux enfants et aux femmes ont été menées à bien dans cinq pays et étaient en voie d'achèvement dans quatre autres. Une analyse de situation a également été entreprise sur le plan régional dans la perspective du cycle de programmation suivant. Des études et des évaluations ont été effectuées dans des domaines particuliers afin de mieux cerner la situation en matière de nutrition et d'alimentation des enfants et de développement du jeune enfant, et de mesurer les

---

<sup>1</sup> Le programme multinational pour la période 1997-2001 et 2002 a bénéficié à 13 pays insulaires du Pacifique. Dans le cadre du programme pour la période 2003-2007, ces pays seraient rejoints par un quatorzième, Nauru, qui est récemment devenu partie prenante du programme de coopération de l'UNICEF.

progrès accomplis vis-à-vis des enfants handicapés, de la vaccination contre l'hépatite B et de la supplémentation en vitamine A.

5. Dans toute la région du Pacifique, la presse a accordé une plus grande attention à la question de l'enfance. Le fait que les journalistes soient mieux sensibilisés à la question, que les méthodes qui ont donné de bons résultats sur le plan international aient été diffusées et que les sociétés de production locales aient reçu un appui a contribué à mobiliser les sociétés nationales de diffusion et les organisations non gouvernementales partenaires, ce qui a permis de faire connaître les besoins des enfants et de donner aux enfants eux-mêmes la possibilité de faire leurs premières armes comme journalistes, présentateurs et producteurs d'émissions télévisées. Grâce à une collaboration fructueuse avec la Pacific Islands Broadcasting Association (PIBA), la Journée de l'enfant et des médias est maintenant largement célébrée dans toute la région du Pacifique; dans de nombreux pays, les enfants sont même admis dans les équipes de production. Les Fidji ont organisé leur tout premier parlement de la jeunesse, et dans les Îles Salomon une troupe itinérante de comédiens composée d'enfants a transmis un message de paix dans l'ensemble du pays. Dans deux pays, des organisations non gouvernementales partenaires ont reçu du matériel de production vidéo et une formation qui leur a permis de diffuser des programmes sociaux dans les langues et les dialectes utilisés par la population et, partant, de toucher les parents et les collectivités locales.

6. En collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'UNICEF a accompli des progrès considérables dans la plupart des pays. Le taux de vaccination a augmenté et la vaccination contre l'hépatite B a été incorporée dans l'ensemble des programmes de vaccination. Plus de 200 000 enfants en ont bénéficié. Avec l'aide de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Japon, le Fonds contribue à l'approvisionnement en vaccins par l'intermédiaire de l'Initiative pour l'indépendance en matière de vaccins, évalue la chaîne du froid, achète des fournitures et du matériel et forme le personnel de santé. À Chuuk, l'un des États des États fédérés de Micronésie où la couverture vaccinale est parmi les plus faibles, l'UNICEF a mis en place des services de conseil à plein temps afin d'élargir les services de vaccination aux îles les plus excentrées.

7. Des études sur les carences en micronutriments dans les États de Yap et Kosrae (États fédérés de Micronésie) ont incité les autorités à prévoir une supplémentation en vitamine A dans leurs programmes de vaccination, ainsi que cela avait déjà été fait dans d'autres États de la fédération ainsi que dans les Îles Marshall et à Kiribati. L'approvisionnement en gélules de vitamine A se fait par l'intermédiaire de l'Initiative micronutriments. L'UNICEF apporte son concours à des activités de formation, de suivi et de promotion. Toutefois, quel que soit le pays, il importe de renforcer les systèmes permettant de suivre l'étendue de la couverture vaccinale et de recenser les enfants exclus des programmes de vaccination. Les problèmes d'anémie posés par les carences en fer dans les pays insulaires du Pacifique sont moins aigus que par le passé. Le Fonds a aidé la principale minoterie des Fidji à fortifier la farine en fer, en zinc, en acide folique et en vitamines B1 et B12 afin de réduire les carences non seulement aux Fidji mais aussi dans d'autres îles du Pacifique.

8. L'Initiative Hôpitaux amis des bébés a été introduite dans tous les pays insulaires du Pacifique, ce qui s'est traduit par une nette amélioration du taux d'allaitement. Des documents d'information et des documents didactiques ont été

mis au point en vue d'élargir le programme au-delà du milieu hospitalier. Sur les 14 établissements qui ont été évalués, trois ont reçu un certificat de conformité et deux autres un certificat d'excellence. Deux pays ont entrepris des études auprès des ménages et des collectivités afin de mieux cerner la situation en matière d'allaitement et de pratiques alimentaires complémentaires. Mené à bien avec la Johns Hopkins University (États-Unis), le projet repose sur des recherches qualitatives grâce auxquelles les produits et autres éléments de nature à améliorer l'état sanitaire et nutritionnel des enfants sont mis au point et soumis à des essais. En collaboration avec l'OMS, le Fonds a introduit une stratégie de prise en charge intégrée des maladies de l'enfance à Vanuatu, dans les Îles Salomon, à Kiribati et aux Fidji, qui permet de s'attaquer aux cinq grandes causes de la mortalité et de la morbidité infantiles. Après avoir examiné les orientations nationales, trois pays ont adapté les programmes de formation destinés aux facilitateurs et sont maintenant prêts à lancer des programmes au niveau provincial.

9. La plupart des pays insulaires du Pacifique se sont attachés à ménager un meilleur accès à un enseignement préscolaire de qualité. Le Fonds a facilité la mise au point des politiques, des programmes scolaires et des cours de formation en coopérant avec l'Université du Pacifique Sud d'une part, et en aidant directement les pays, d'autre part. À Vanuatu et dans les Îles Salomon, des écoles maternelles de qualité, propices à l'éveil culturel et peu onéreuses ont été créées dans le cadre de partenariats entre les pouvoirs publics et les organisations non gouvernementales. L'initiative a ensuite été élargie à l'ensemble des deux pays, bien que les progrès aient été plus lents dans les Îles Salomon en raison de la crise politique que traverse le pays. L'UNICEF a coopéré avec d'autres partenaires dans le cadre des activités d'évaluation et de suivi menées au titre de l'initiative Éducation pour tous. Il a également appuyé des initiatives régionales visant à mettre au point des manuels et des programmes de formation afin d'inciter les parents et les populations locales à s'intéresser à la vie des écoles. Conscient de la demande existante en la matière dans l'ensemble de la région, le Fonds a aidé la province de Tafea (Vanuatu) à se doter d'une école modèle et compte partager les enseignements tirés de l'expérience avec Vanuatu et les autres pays insulaires du Pacifique.

10. Avec l'aide de l'équipe interinstitutions des Nations Unies pour la jeunesse qui était chargée de la coordination, l'UNICEF et ses partenaires régionaux sont parvenus à stimuler l'intérêt pour les questions concernant les adolescents et les jeunes. Une étude régionale consacrée aux jeunes de la région du Pacifique et quatre films vidéo portant sur divers thèmes intéressant les jeunes ont été produits. Récemment, quatre pays ont mené à bien des enquêtes sur l'état de santé et les comportements des jeunes afin de mettre au point un programme de préparation à la vie active. Trois de ces pays disposent déjà de formateurs qualifiés et ont lancé le programme en question aussi bien dans les îles périphériques que dans les capitales.

11. La protection de l'enfance éveille un intérêt grandissant dans la région du Pacifique et l'UNICEF est de plus en plus fréquemment invité à apporter une assistance technique et à disséminer les méthodes qui ont fait leurs preuves ailleurs dans le monde. En coopération avec le Bureau régional d'information juridique et la faculté de droit et d'études juridiques de l'Université du Pacifique Sud, le Fonds a apporté son concours à la plupart des pays insulaires du Pacifique en les aidant à faire le point sur les lois existantes, à organiser des ateliers régionaux ou nationaux, à mener à bien des évaluations approfondies et à mettre au point du matériel didactique et en leur prodiguant des conseils.

12. Le fait que les enfants puissent s'exprimer comme jamais auparavant dans les instances publiques, dans la presse écrite, à la radio, à la télévision et au sein de leurs collectivités atteste de l'importance que revêt la Convention relative aux droits de l'enfant. Dans certains pays, les comités nationaux de coordination de l'action en faveur de l'enfance accueillent des enfants parmi leurs membres. Tant la Pacific Islands Broadcasting Association que la Pacific Islands News Association (PINA) et le Centre régional des médias du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique se sont tout spécialement employés à encourager la participation des enfants.

### **Enseignements tirés des programmes passés de coopération**

13. Outre les enseignements décrits dans la note de pays, l'évaluation accélérée entreprise au début de 2002 par l'UNICEF, avec le soutien de l'Agence australienne pour le développement international (AusAID) et le Secrétariat de la Communauté du Pacifique, a fourni d'autres indications utiles en vue de l'élaboration du nouveau programme. À l'issue de son examen du programme de l'UNICEF dans le Pacifique pour la période 1997-2001, l'équipe d'évaluation a conclu que ce programme s'employait très efficacement à combler les lacunes mises en évidence par l'analyse de situation dans la réalisation des droits de l'enfant. Elle a par ailleurs reconnu que l'extrême éparpillement géographique des populations à desservir posait d'énormes difficultés liées au transport et aux communications, au coût élevé des transactions, à la grande diversité culturelle et aux différents niveaux de développement économique et social entre les nations insulaires du Pacifique. En outre, elle a admis que les ressources humaines nationales n'étaient pas assez nombreuses, que les taux de rotation du personnel étaient élevés, que les budgets de fonctionnement étaient insuffisants et que les politiques et stratégies propres à encourager une participation communautaire adéquate faisaient défaut. Tous ces facteurs compromettaient la viabilité potentielle et les chances de reproduction des initiatives appuyées par l'UNICEF et devaient donc être soigneusement pris en compte lors de la conception du nouveau programme de pays.

14. Les recommandations précises faites à l'issue de cette évaluation portent sur les trois niveaux suivants :

a) Au niveau national, il faudrait favoriser l'implication véritable des gouvernements et des organisations non gouvernementales ainsi que des comités nationaux de coordination de l'action en faveur de l'enfant dans les programmes, renforcer la présence de l'UNICEF sur le terrain dans les pays prioritaires, et nouer des alliances et des partenariats stratégiques ou renforcer ceux qui existent déjà;

b) Au niveau régional, il faudrait coopérer plus étroitement avec les institutions régionales afin de disposer de données pertinentes à la fois plus nombreuses et de meilleure qualité, suivre la situation des enfants, renforcer les capacités des ressources humaines et promouvoir les échanges d'expérience entre les pays par tous les moyens disponibles, notamment les technologies de communication non traditionnelles telles que la radio et les sites Web;

c) Au niveau du programme, il faudrait se fixer une série d'objectifs raisonnables dont la réalisation serait mesurée en fonction de produits et de résultats précis. Le rapport entre les activités de mobilisation et les objectifs opérationnels devrait être défini clairement et les partenariats et alliances stratégiques devraient

être identifiés, compte tenu des compétences particulières de l'UNICEF, pour renforcer l'efficacité de la mise en oeuvre.

15. Dans la planification du programme proposé, on s'est efforcé de tenir compte de ces recommandations de l'équipe d'évaluation qui rejoignaient en fait celles de l'examen à mi-parcours de 1999 et étaient déjà en partie appliquées. À titre d'exemple, seuls trois pays bénéficient encore d'un appui intensif de la part de l'UNICEF et on renforce actuellement le personnel dans ces pays. Le nouveau programme a été conçu selon un cadre logique. Un plan intégré de suivi et d'évaluation sera formulé et le système informatisé DevInfo de stockage, recherche, analyse et présentation de données sera utilisé pour assurer le suivi et l'évaluation des résultats. Le nouveau programme incorpore un processus plus régulier et systématique de consultation et de coordination avec les parties prenantes et les partenaires clefs, qui, avec les autres mesures présentées dans ce rapport, devrait améliorer la planification, la mise en oeuvre et le suivi sous tous ses aspects et aider l'UNICEF et ses partenaires à avoir une conception plus proche des objectifs et des stratégies du programme ainsi que de ses diverses composantes et une vision plus réaliste de ses possibilités et de ses limites.

## Coopération recommandée au titre du programme, 2003-2007

Masse commune des ressources : 10 millions de dollars

Autres ressources : 12 millions de dollars

### Coopération recommandée au titre du programme<sup>a</sup>

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Masse commune des ressources</i>	<i>Autres ressources</i>	<b>Total</b>
Défense et protection des droits	1 793	2 000	<b>3 793</b>
Programme intégré de santé et de développement infantiles	2 250	3 000	<b>5 250</b>
Développement de l'adolescent	750	3 000	<b>3 750</b>
Approche intégrée par domaine	3 500	3 500	<b>7 000</b>
Planification, suivi et évaluation	1 500	500	<b>2 000</b>
Ressources intersectorielles	207	–	<b>207</b>
<b>Total</b>	<b>10 000</b>	<b>12 000</b>	<b>22 000</b>

<sup>a</sup> La ventilation du montant estimatif des dépenses annuelles figure au tableau 2.

## Processus de préparation du programme multinational

16. La formulation de ce nouveau programme de coopération a commencé en 1999 avec les examens à mi-parcours effectués dans neuf pays, en collaboration avec les gouvernements et les organisations non gouvernementales, auxquels a succédé l'examen à mi-parcours pour la région du Pacifique, avec la participation des

gouvernements des 13 pays insulaires du Pacifique, des donateurs, des organes régionaux, des organisations non gouvernementales et des organismes des Nations Unies. À la fin de l'année 2000, une analyse de la situation à l'échelle de la région du Pacifique portant sur les principaux problèmes et tendances affectant les enfants a été réalisée pour le compte de l'UNICEF. En 2001, une étude des parties prenantes a permis de recenser dans chacun des pays insulaires du Pacifique les donateurs et les organismes qui apportaient un soutien dans des secteurs sociaux, ce qui a facilité l'examen du rôle stratégique de l'UNICEF et mis en évidence les domaines où la coordination laissait à désirer. Une série de réunions stratégiques a ensuite été organisée avec le personnel de contrepartie national, les organismes donateurs, les institutions régionales et des représentants de l'UNICEF, pour déterminer, à partir des résultats de l'étude des parties prenantes, de l'analyse de situation, des études et des évaluations individuelles ainsi que des examens à mi-parcours, quel devait être le rôle optimal de l'UNICEF dans la région du Pacifique, ainsi que pour examiner les priorités du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF. À l'issue de consultations avec le bureau régional de l'UNICEF, un document stratégique a été mis au point et une note de pays a été présentée au Conseil d'administration en janvier 2002 (E/ICEF/2002/P/L.10). Sur la recommandation du Conseil d'administration, l'UNICEF et ses partenaires régionaux ont procédé à une évaluation commune du programme de coopération 1997-2001 dont les conclusions ont été prises en compte dans la présente recommandation du programme.

17. Les organismes des Nations Unies présents à Suva et à Samoa ont mis la dernière main aux bilans communs de pays et aux cadres des Nations Unies pour l'aide au développement des cinq pays les moins avancés. L'UNICEF a pris part à ce processus dont il a utilisé les résultats pour recenser les types et formes d'aide nécessaires. Pour terminer la conception du programme et formuler les plans d'opérations, l'UNICEF collabore avec le personnel de contrepartie de chacun des pays, avec les organismes régionaux, les organisations non gouvernementales, les donateurs et les organismes des Nations Unies afin d'identifier les besoins et les priorités de chaque pays et la meilleure contribution que l'UNICEF pouvait apporter. En mars 2002, Nauru a officiellement demandé à figurer au nombre des pays visés par le programme régional de l'UNICEF dans le Pacifique, qui sont désormais au nombre de 14.

### **Buts et objectifs du programme multinational**

18. L'objectif de ce programme est de collaborer avec les partenaires nationaux et régionaux du Pacifique pour améliorer le sort des enfants de la région, et ce en renforçant les politiques et les législations en faveur des enfants et en facilitant leur accès à des services de qualité. Le programme vise au premier chef à contribuer à :

- a) institutionnaliser les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;
- b) améliorer la santé et le développement des moins de 6 ans;
- c) renforcer les capacités d'adaptation des adolescents pour qu'ils relèvent avec succès les défis de la vie; et d) veiller à ce que les enfants participent davantage à la vie de leur société et soient protégés contre la maltraitance et la discrimination.

19. Le programme général pour la région du Pacifique comporte quatre volets. Exécuté en étroite coopération avec les partenaires régionaux et nationaux, le volet Défense et protection des droits fera mieux connaître les deux conventions et

favorisera les activités de sensibilisation, de mobilisation et de protection en faveur de tous les enfants. Le volet Programme intégré de santé et de développement infantiles facilitera la formulation de politiques globales en faveur de la survie, de la croissance et du développement des enfants; aidera les systèmes de santé à obtenir des taux de vaccination élevés dans tous les districts; contribuera à améliorer l'alimentation des nourrissons et des enfants; renforcera les capacités des pays de lutter contre les carences en micronutriments. Le volet Développement de l'adolescent vise à ce que 70 % des jeunes de 15 à 18 ans aient accès à l'information, à l'éducation et aux autres services nécessaires pour acquérir les compétences requises pour prendre des décisions avisées et se protéger contre le VIH. Ce programme aidera par ailleurs les pays à prévenir la transmission des parents à l'enfant et à renforcer la protection des enfants rendus orphelins ou vulnérables par le VIH/sida. Le volet Planification, suivi et évaluation visera, en collaboration avec les partenaires régionaux et les autres organismes des Nations Unies, à renforcer les capacités des pays en matière de collecte, d'analyse et d'utilisation des données et des informations concernant la situation des enfants et des femmes, en réponse à une recommandation de l'examen à mi-parcours de 1999 qui a été réitérée lors de l'évaluation de 2002. L'amélioration de la collecte et de l'analyse des données aura des retombées positives sur la planification et le suivi du programme ainsi que sur la qualité des rapports présentés dans le cadre de la mise en oeuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant.

20. Outre ces objectifs régionaux, l'UNICEF aidera les trois pays prioritaires à atteindre de nouveaux objectifs nationaux concernant les enfants en bas âge en contribuant à la formulation de stratégies globales en faveur du développement des enfants âgés notamment de moins de 3 ans. Il s'agira d'approches communautaires, axées sur la prévention et le traitement des maladies infantiles ainsi que sur l'amélioration des soins de santé maternelle et périnatale. Au Vanuatu et dans les Îles Salomon, le programme appuiera par ailleurs la réalisation des objectifs de l'éducation de base pour tous, et plus particulièrement pour les filles, et s'attachera notamment à améliorer les taux de fréquentation scolaire et d'achèvement des études, la qualité de l'enseignement primaire et la préparation des enfants à l'entrée à l'école.

### **Rapport avec les priorités nationales et internationales**

21. Le programme multinational proposé pour 2003-2007 donne suite aux mesures prioritaires énoncées dans les plans de développement nationaux, les plans d'action nationaux en faveur des enfants et les examens décennaux et appuie les mesures tendant à résoudre les questions soulevées par les pays dans leurs rapports initiaux et intérimaires sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant ou par le Comité des droits de l'enfant de l'ONU dans ses observations finales. Ses priorités sont conformes aux objectifs des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement de Vanuatu, des Îles Salomon, de Kiribati, de Tuvalu et de Samoa, qui mettent l'accent sur la bonne gouvernance, les droits de l'homme, l'égalité de l'accès à des services de qualité et la vulnérabilité propre aux pays insulaires. Chacun de ces plans-cadres s'articule autour des thèmes intersectoriels de l'égalité entre les sexes et du VIH/sida. Le plan-cadre pour les Îles Salomon s'articule essentiellement autour du thème de la paix et la sécurité.

22. Le programme multinational est conforme aux priorités internationales fixées lors du Sommet mondial pour les enfants et réitérées lors d'autres grandes manifestations internationales, dont la session extraordinaire que l'Assemblée générale des Nations Unies a consacrée récemment aux enfants, et il va dans le sens d'un « monde digne des enfants » et des objectifs définis dans la Déclaration du Sommet du Millénaire. Les textes de référence en matière d'assistance sont la Convention relative aux droits de l'enfant, à laquelle les 13 pays insulaires du Pacifique sont parties (à l'exception des Tokélaou), et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qu'un grand nombre d'entre eux ont ratifiée.

### **Stratégie du programme multinational**

23. Cette stratégie demeure pour l'essentiel la même que celle décrite dans la note de pays, sauf qu'elle s'étend à Nauru, si bien que, désormais, les pays insulaires du Pacifique bénéficiant d'une assistance sont au nombre de 14. Le programme, qui fait des droits de l'enfant sa pierre de touche et utilise la notion de cycle de vie, promeut le développement durable et les droits de l'homme, tendant notamment à favoriser l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Sa stratégie de mise en oeuvre consistera essentiellement à plaider en faveur de l'incorporation de la Convention relative aux droits de l'enfant dans le droit interne, à rendre les organisations régionales et des homologues nationaux mieux à même de suivre la situation des enfants et à élaborer des politiques et programmes tendant à ce que tous les enfants puissent accéder à des services de qualité et soient à l'abri de la violence et des mauvais traitements.

24. Le programme, qui fonctionnera à deux niveaux, fournira un appui général à 11 pays et une aide plus importante et plus ciblée, grâce à une présence plus forte de l'UNICEF, aux trois pays prioritaires (Vanuatu, les Îles Salomon et Kiribati), qui font partie des pays les moins avancés, ont des indicateurs de protection de l'enfance peu élevés et comptent un nombre relativement important d'enfants. Ces pays bénéficieront d'une aide intensive pour atteindre les objectifs fixés lors du Sommet mondial pour les enfants et d'autres conférences mondiales et certaines de leurs priorités nationales. Cette aide intensive sera axée sur l'approche intégrée du développement du jeune enfant dont fait état le plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF.

25. La coopération de l'UNICEF avec les 14 pays concernés aura essentiellement pour objectif de les aider à mieux concrétiser les droits de leur population enfantine en aidant leurs responsables à mieux comprendre la Convention relative aux droits de l'enfant et en renforçant leurs moyens de l'appliquer. De plus, un appui limité mais stratégique sera offert aux pays les plus riches en ressources, en particulier dans les domaines où l'UNICEF a des compétences particulières. Chaque fois que possible, le Fonds mobilisera les compétences et les ressources des organisations régionales et des organisations non gouvernementales pour assurer l'assistance technique et la supervision nécessaires. Dans la plupart des pays, les comités nationaux de coordination en faveur des enfants demeureront des partenaires privilégiés.

26. Les groupes de population considérés comme devant bénéficier d'une assistance à titre prioritaire seront les enfants et les adolescents. Un appui à la

prévention contre le VIH/sida sera assuré dans le cadre de tous les programmes de l'UNICEF, en collaboration avec les organismes membres du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, les ONG, les organisations régionales et les collectivités. De même, tous les programmes comporteront des activités de communication, de suivi et d'évaluation.

27. **Défense et protection des droits.** Ce programme constituera le principal élément du dispositif de coopération que l'UNICEF a mis en place dans les 14 pays insulaires du Pacifique pour améliorer le suivi de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et l'établissement des rapports pertinents. Il visera, en collaboration avec des partenaires régionaux et nationaux, à renforcer les capacités de 13 comités nationaux de coordination en faveur des enfants, des comités provinciaux ou nationaux et des ONG locales en dispensant des formations, en améliorant la communication et l'accès à l'information et en encourageant les échanges d'idées entre pays et institutions. Une assistance technique sera fournie aux fins de la réforme de la législation et de l'élaboration de méthodes de communication. Le programme tendra également à favoriser la constitution de partenariats plus larges avec les institutions régionales et nationales et des organisations communautaires telles que les associations religieuses et les groupes de jeunes. Les partenariats avec l'Institut de la justice et des études juridiques, le Bureau régional d'information juridique, la faculté de droit de l'Université du Pacifique Sud et les groupes d'étude et de défense de la justice sociale installés dans le Pacifique Sud et le Pacifique seront renforcés. On étudiera également la possibilité de forger des partenariats avec le secteur privé qui pourraient être une source de financement supplémentaire en faveur des enfants. L'UNICEF s'efforcera de convaincre les Tokélaou de ratifier la Convention.

28. Les stratégies d'information et de communication permettront de faire mieux connaître les droits des enfants et des femmes. Des centres d'information disposant des données, résultats d'études et documents les plus récents sur les meilleures pratiques concernant les enfants des pays concernés seront créés. Ces centres d'excellence seront installés dans des établissements régionaux et raccordés aux sites Web d'entités se trouvant dans la région et ailleurs. Des analyses de la situation propre à certains pays seront utilisées pour acquérir une meilleure compréhension de la situation en matière de protection sociale et de droits des enfants et des femmes. L'UNICEF s'emploiera, en étroite collaboration avec les médias régionaux, l'Association de radio et télédiffusion des îles du Pacifique et l'Association des journalistes des îles du Pacifique, et avec le Secrétariat de la Communauté du Pacifique et l'Université du Pacifique Sud, à améliorer la pertinence et la qualité des informations sur les problèmes intéressant les enfants. Il s'attachera également, en coopération avec le Secrétariat de la Communauté du Pacifique, à aider les diffuseurs nationaux et les ONG de médias à créer de nouvelles émissions de radio et de télévision pour les enfants dans les langues locales, qui s'inspirent davantage de l'actualité locale.

29. L'UNICEF continuera, en coopération avec certains de ses partenaires du Pacifique, à renforcer les capacités de recherche et de production en communication susceptibles d'aider à modifier les comportements face à nombre de questions sociales, le but étant de favoriser la production d'émissions de radio et de cassettes vidéo sur le thème Savoir pour sauver, de dramatiques vidéo comportant des messages sociaux, de cassettes audio sur les soins à dispenser aux enfants et de spots télévisés sur la santé des adolescents et le VIH/sida. Le Fonds complètera ces

efforts, chaque fois que possible, en améliorant les compétences du personnel de santé et des travailleurs sociaux des organisations communautaires en matière de communication interpersonnelle.

30. Ses activités de coopération tendront également à favoriser l'élaboration de politiques, de lois et de pratiques optimales dans des domaines d'intervention communs aux pays de la région, tels que la maltraitance des enfants, la justice pour mineurs et les enfants handicapés. Il s'efforcera également, dans la mesure du possible, d'apporter un concours technique ou de suggérer de bonnes pratiques dans des domaines intéressant certains pays, tels que l'adoption ou l'enregistrement des naissances. Le concours qu'il a apporté précédemment en matière de constitution de réseaux, de formation, d'assistance technique et de fourniture de documentation a permis d'améliorer concrètement la protection des enfants. On en citera pour exemple l'amélioration de la manière dont on prend désormais en charge les enfants en délicatesse avec la loi dans plusieurs pays.

31. **Santé et développement intégré du jeune enfant.** Ce programme permettra de mener à terme des activités dont l'inachèvement empêche de trop nombreux enfants des pays insulaires du Pacifique de bien démarrer dans la vie. Il aidera les pays à atteindre leurs objectifs nationaux concernant l'élimination des carences en oligo-éléments, l'augmentation des taux de vaccination à 90 % ou plus dans toutes les collectivités, la réduction de la malnutrition infantile grâce à l'amélioration du mode d'alimentation des enfants et l'amélioration des soins dispensés aux jeunes enfants dans les collectivités et dans les familles pour qu'ils grandissent et se développent dans de bonnes conditions. Il visera à accroître le nombre des pays qui sont dotés de politiques générales de développement du jeune enfant et mettra au point des activités d'appui aux méthodes globales intégrées dans les trois pays prioritaires. Il veillera également, en coordination avec l'OMS, à ce que tous les pays soient couverts par le projet de vaccination à l'échelle du Pacifique, dans le cadre duquel l'UNICEF fournit une assistance en matière de formation, d'amélioration de la chaîne du froid et de mobilisation sociale. Treize d'entre eux se procurent désormais des vaccins par l'intermédiaire de l'Initiative pour l'indépendance en matière de vaccins. L'UNICEF continuera à appuyer Vanuatu, les Îles Salomon, Kiribati et Fidji et, si ses ressources le lui permettent, dans d'autres pays l'application de la stratégie de prise en charge intégrée des maladies de l'enfant dont l'un des grands axes consiste à améliorer tout ce qui touche concrètement à la santé de l'enfant au moyen d'activités communautaires. L'expérience acquise dans le cadre du projet en cours relatif à l'alimentation des nourrissons et des enfants servira de base à la composante communautaire de la stratégie en question. Les travaux engagés dans le domaine des oligo-éléments, de la promotion de l'allaitement maternel et des hôpitaux amis des bébés se poursuivront par la fourniture d'un appui théorique et technique à tous les pays. Les capacités de partenaires régionaux tels que l'École de médecine de Fidji et le Secrétariat de la Communauté du Pacifique et des organismes nationaux susceptibles de fournir une assistance au-delà des frontières nationales (tels que le Centre de promotion de la santé de Fidji) seront renforcées.

32. Dans les trois pays prioritaires, l'UNICEF appuiera l'élaboration de modèles intégrés de développement du jeune enfant qui soient utilisables dans d'autres pays. Selon le pays dont il s'agira, ces modèles s'inspireront soit de la stratégie de prise en charge intégrée des maladies de l'enfant, soit des programmes nationaux d'enseignement préscolaire s'appuyant sur des organisations communautaires telles

que les associations religieuses, les associations d'entraide et les associations villageoises de bénévoles. L'aide de l'UNICEF pourra servir à établir des modèles nationaux ou régionaux d'organisation des écoles amies des enfants, comme c'est actuellement le cas à Vanuatu. L'UNICEF a beaucoup à offrir en matière d'expérience internationale dans le domaine de l'éducation de base, et la région étudie un certain nombre de grandes initiatives qui pourraient bénéficier de cette expérience. À l'aide de ressources supplémentaires, l'UNICEF utilisera ses compétences pour aider à renforcer des partenaires régionaux tels que l'Institute of Education de l'Université du Pacifique Sud, et pour contribuer au dialogue national et à l'élaboration de programmes, en particulier dans les trois pays prioritaires.

**33. Développement des adolescents.** Ce programme s'inspire des bons résultats du projet de préparation à la vie courante actuellement en cours, qui incite les jeunes à développer leurs compétences en la matière, à se former et à élaborer des méthodes de communication adaptées à leur culture et à leur langue et qui s'emploie à renforcer les réseaux des jeunes. Désormais opérationnel dans quatre pays (Vanuatu, Tonga, Fidji et les États fédérés de Micronésie), il appuiera des initiatives analogues dans d'autres pays s'il obtient des ressources supplémentaires. Ses partenaires nationaux sont les conseils nationaux de jeunes, les ministères de la jeunesse et les ONG de jeunes. Des partenariats régionaux ont été établis avec le Programme du Commonwealth en faveur des jeunes, le Secrétariat de la Communauté du Pacifique, le Peace Corps, le Fonds des Nations Unies pour la population et l'Organisation mondiale de la santé. La coordination est facilitée par les équipes régionales interinstitutions des Nations Unies chargées des jeunes et du VIH/sida. Le programme vise à rendre les adolescents plus résistants en renforçant les éléments protecteurs de leur environnement et en y réduisant les facteurs de risque. La préparation à la vie courante, les initiatives de communication et les mesures de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant seront les principaux moyens utilisés pour enrayer la propagation du VIH.

**34. Programme localisé intégré.** Ce programme permettra aux trois pays prioritaires de recevoir un appui supplémentaire pour atteindre les objectifs qu'ils n'ont pas encore réalisés en matière de santé infantile et d'éducation. Comme mentionné plus haut, à Vanuatu, dans les Îles Salomon et à Kiribati, le programme financera l'élaboration d'approches globales aux soins à apporter au jeune enfant, en utilisant la méthode multisectorielle employée dans les activités de pays en cours. Aux Îles Salomon, on doit relancer le programme préscolaire communautaire, qui a subi des reculs lors de la récente crise politique, et on renforcera les liens avec la promotion de la nutrition au niveau des provinces et les programmes de prise en charge intégrée des maladies de l'enfant.

**35.** À Vanuatu, le projet rural d'assainissement donne une base communautaire à cette nouvelle approche, en mettant aussi à profit les compétences nouvellement acquises dans le domaine de la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant. Les recherches sur les pratiques au foyer et dans les communautés se poursuivent dans le cadre du projet en cours d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant. Kiribati étudiera les possibilités qu'offrent les groupes villageois de protection sociale et les groupes communautaires de femmes pour améliorer la situation des mères qui accouchent sans l'aide d'un agent de santé qualifié. Les ONG nationales et régionales appuieront l'approche intégrée, l'assistance technique étant fournie par l'UNICEF, l'OMS et les institutions régionales. On cherchera à obtenir des ressources supplémentaires pour la recherche, l'assistance technique et la création

de réseaux régionaux. À Vanuatu et dans les Îles Salomon, où l'accès à l'éducation et la qualité de cette éducation laissent à désirer, et où l'on voit des indices d'une forte disparité entre les sexes, l'UNICEF travaillera avec d'autres partenaires pour mieux préparer les écoles et améliorer l'accès et la qualité en élaborant des modèles reproductibles d'écoles où les enfants sont heureux d'aller. La première initiative est déjà en cours d'application dans la province de Tafea à Vanuatu, avec un financement du Parthenon Trust. L'expérience de ces pays sera mise à la disposition de tous lors de forums et d'ateliers organisés dans la région du Pacifique.

36. En outre, le programme localisé intégré permettra d'appuyer directement les travaux multisectoriels comme la planification sociale et le suivi. Le programme contribuera également de petites quantités de ressources pour répondre aux besoins spéciaux de certains pays, comme par exemple le projet d'éducation des jeunes à la paix aux Îles Salomon. Si nécessaire, on pourra l'adapter de façon à pouvoir répondre à des situations d'urgence.

37. **Planification, suivi et évaluation.** Ce programme permettra d'allouer des ressources à l'évaluation des progrès dans la situation des enfants et des femmes suivant les priorités des pays et les objectifs internationaux de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et repris dans le plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF. Ce dernier coopérera avec le Secrétariat de la Communauté du Pacifique et d'autres organismes des Nations Unies pour améliorer la qualité, la disponibilité et l'actualité des données sur les enfants en procédant à des enquêtes, à des évaluations rapides et à des études spéciales. On utilisera le système DevInfo, logiciel d'archivage, d'accès, de répartition et d'analyse des données quantitatives, pour aider les gouvernements et leurs partenaires, y compris l'UNICEF et les organismes de donateurs, à mieux utiliser les informations disponibles dans la formulation des politiques, la conception des programmes et leur suivi. Au niveau régional, DevInfo servira à mettre en lumière les problèmes intéressant l'ensemble de la région et à appuyer l'analyse comparative dans tous les pays insulaires du Pacifique.

38. **Les dépenses intersectorielles** comprennent les traitements du personnel d'appui de l'ensemble du programme.

## Suivi et évaluation

39. Un plan intégré de suivi et d'évaluation donnera un cadre de résultats et un instrument d'ordonnancement pour la planification et la coordination des activités de suivi et d'évaluation de tous les aspects du programme multinational de l'UNICEF. Le plan intégré précisera les indicateurs servant à suivre les apports, les produits et les résultats, et à évaluer les progrès dans la réalisation des objectifs des programmes et projets. L'une des difficultés dans l'établissement du plan intégré est de déterminer des indicateurs appropriés et mesurables du résultat ou de l'impact, qui sont essentiels à la programmation axée sur les résultats. Les résultats du suivi et de l'évaluation fondés sur le plan intégré représenteront des éléments importants des examens nationaux annuels devant être menés dans chacun des pays prioritaires, et de l'examen à mi-parcours couvrant les 14 pays insulaires du Pacifique devant être effectué en 2005.

40. On prévoit aussi un certain nombre d'études et d'évaluations thématiques, y compris des recherches sur les déficiences en micronutriments et les pratiques

actuelles concernant les soins aux enfants. On procédera à l'évaluation du programme de préparation des adolescents à la vie active et du programme d'établissement d'écoles où les enfants sont heureux d'aller dans la province de Tafea pour aider à décider de l'orientation future et de l'éventuel élargissement de ces programmes.

## **Collaboration avec les partenaires**

41. La collaboration au sein du programme multinational dans chacun des 14 pays insulaires du Pacifique sera assurée par l'intermédiaire des ministères des affaires étrangères et avec les autres ministères responsables de la santé, de l'éducation, de la justice, de la protection sociale et de la jeunesse, selon qu'il convient. Dans les pays eux-mêmes, on renforcera le sentiment de maîtrise nationale des programmes en procédant, à toutes les étapes de l'élaboration des programmes, à des consultations étroites avec les gouvernements, les ONG, les communautés, les familles et les enfants eux-mêmes, dans toute la mesure possible. Les comités nationaux de coordination de l'action en faveur de l'enfance peuvent jouer un rôle important en définissant les questions spécifiques touchant les droits de l'enfant et en mobilisant l'action au niveau local, de façon décentralisée, pour remédier aux éventuels défauts. Au niveau de la région du Pacifique, le programme sera exécuté en coordination étroite avec les organisations dotées d'un mandat couvrant l'ensemble de la région, y compris les donateurs et les organismes des Nations Unies. Ceci sera particulièrement utile dans la promotion des droits et les questions relatives à la protection, au développement des capacités, au suivi et à l'évaluation. Une plus grande participation des organisations internationales aux alliances en faveur des enfants pourrait créer une synergie et une efficacité considérables bénéficiant ultimement aux enfants.

42. Pour les initiatives de protection de l'enfance, les partenaires régionaux comprendront notamment le Bureau régional d'information juridique, l'Institut de la justice et des études juridiques appliquées, le projet de protection de l'enfance de l'Agence australienne pour le développement international (AusAID) et le Women's Crisis Centre des Fidji. Également au niveau régional, l'UNICEF continuera de travailler avec les partenaires médiatiques comme l'Association océanienne des médias (PINA), l'Association océanienne de radiodiffusion (PIBA) et le Secrétariat de la Communauté du Pacifique, dont le rôle n'est pas seulement de mettre les questions concernant les enfants à l'ordre du jour régional, mais aussi d'aider à renforcer les capacités des homologues nationaux. Dans certains pays, il y a aussi des ONG très capables que l'on encouragera à partager leurs connaissances médiatiques avec d'autres dans la région. Le partenariat avec l'Université du Pacifique Sud permettra d'accéder à son excellent réseau de vulgarisation et de technologie pour apporter les informations essentielles aux partenaires de développement locaux.

43. Les bilans communs de pays et plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement forment le cadre du programme dans les pays prioritaires comme aux Samoa et à Tuvalu. Les équipes de travail interinstitutions sur les jeunes, le VIH/sida et les questions de parité des sexes, et les récentes initiatives communes sur la collecte et l'analyse des données, offrent d'autres voies de coordination et de collaboration. La collaboration avec l'OMS sur la vaccination et la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant se poursuivra dans le cadre du nouveau

programme. L'UNICEF dialoguera régulièrement avec toutes les parties prenantes pour assurer la complémentarité et la coordination et pour faciliter la mobilisation des ressources.

## **Gestion du programme**

44. Le programme utilisera une méthode de gestion axée sur les résultats commençant par des consultations de fin d'année avec les parties prenantes, suivies de la réunion annuelle du personnel de l'UNICEF, à laquelle sont définies les priorités de l'ensemble du bureau comme base de planification du programme annuel et d'actualisation des plans intégrés de suivi et d'évaluation. Pour suivre les progrès pendant l'année et permettre d'apporter les ajustements voulus en temps utile, on procédera aussi à des examens trimestriels de l'exécution du programme. Ces examens permettront de saisir plus facilement, au bon moment, les occasions qui s'offrent de surmonter les obstacles qui surgissent, et de modifier en conséquence la répartition des ressources.

45. Au moins une fois par an, on procédera à une opération d'examen et de planification dans chacun des pays prioritaires, en y faisant participer les homologues, les donateurs et d'autres organismes. L'exécution des programmes régionaux du Pacifique sera évaluée lors de l'examen à mi-parcours de 2005 avec tous les principaux partenaires. Les projets financés par les donateurs seront examinés avec les homologues et les donateurs compte tenu des plans spécifiques de ces projets et des accords avec les donateurs. L'équipe de gestion du bureau de l'UNICEF continuera de donner des conseils sur la gestion du programme et le déroulement des opérations, ainsi que d'examiner l'efficacité des comités de bureau. Des logiciels de gestion financière comme ProMS (système de gestion des programmes) et Cognos seront utilisés pour contrôler les affectations de fonds et leur utilisation.

46. La gestion des quatre programmes régionaux du Pacifique sera assurée à partir du bureau de la région du Pacifique de l'UNICEF à Suva, qui supervisera les travaux tant dans les 3 pays prioritaires que dans les 11 autres. Pour chacun des trois pays prioritaires, on a créé un bureau auxiliaire de l'UNICEF qui sera doté d'un directeur et d'un assistant aux opérations. Ces bureaux auxiliaires rendront compte au bureau régional de Suva, qui assurera aussi l'appui technique et opérationnel. Chaque fois que possible, les bureaux situés dans les pays utiliseront les locaux et services communs des Nations Unies.

47. Les ressources ordinaires de l'UNICEF permettront de financer les activités de promotion, la plus grande partie de l'appui technique apporté par le personnel de l'UNICEF et les « fonds de démarrage » des nouvelles initiatives. On cherchera l'appui des donateurs pour la recherche et les systèmes d'information, les programmes de communication novateurs, l'appui technique additionnel et l'élargissement des initiatives réussies. Le bureau de l'UNICEF élaborera une stratégie d'appel de fonds pour le nouveau programme. Avec une présence étoffée dans les pays prioritaires et une équipe technique renforcée à Suva, l'UNICEF sera mieux en mesure de répondre aux besoins des organisations et des partenaires régionaux dans les pays bénéficiaires, mais cette réponse aura pour base le mandat essentiel de l'UNICEF et dépendra de la disponibilité des ressources. On cherchera un financement supplémentaire pour intensifier les activités de développement

intégré de l'enfant dans les trois pays prioritaires et pour élargir le programme de préparation des adolescents à la vie active et les activités de prévention du VIH/sida dans au moins huit des pays insulaires du Pacifique. On cherchera à obtenir d'autres ressources pour intensifier le renforcement des capacités dans le domaine de la protection de l'enfance, en particulier la justice pour mineurs. On cherchera un financement pour améliorer l'accès à l'éducation et la qualité de cette dernière à Vanuatu et dans les Îles Salomon. En coopération avec les organismes des Nations Unies et le Secrétariat de la Communauté du Pacifique, l'UNICEF cherchera un appui pour aider les pays à mener des enquêtes multi-indicateurs et des études thématiques pour leur permettre de mieux comprendre les questions relatives aux enfants et d'améliorer leur capacité de suivre les changements.

Tableau 1  
**Dépenses de la période de coopération précédente<sup>a</sup>**

(En milliers de dollars des États-Unis)

*Pays* : Îles du Pacifique

*Dernière date d'approbation du Conseil d'administration* : 1996

*Ressources ordinaires* : 9,1 millions de dollars

<i>Secteurs/domaines du programme</i>	<i>Total</i>				<b>Total (RO + AR)</b>	
	<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Autres ressources</i>		<b>Montant effectif</b>	<b>Montant prévu<sup>c</sup></b>
	<i>Montant effectif</i>	<i>Montant prévu<sup>c</sup></i>	<i>Montant effectif</i>	<i>Montant prévu<sup>c</sup></i>		
Santé et nutrition	983	964	2 195	4 785	<b>3 178</b>	<b>5 749</b>
Éducation	378	536	74	4 315	<b>452</b>	<b>4 851</b>
Activités de promotion en faveur des enfants et des jeunes	641	627	1 014	3 154	<b>1 655</b>	<b>3 781</b>
Suivi	292	259		1 521	<b>292</b>	<b>1 780</b>
Programme localisé intégré	2 919	4 248	625	3 925	<b>3 544</b>	<b>7 273</b>
Coûts intersectoriels	1 462	2 466	77	–	<b>1 539</b>	<b>2 466</b>
<b>Total général</b>	<b>6 675</b>	<b>9 100</b>	<b>3 985</b>	<b>16 800</b>	<b>10 660</b>	<b>25 900</b>

*Abréviations* : RO = ressources ordinaires; AR = autres ressources.

<sup>a</sup> Les dépenses effectives comprennent les dépenses enregistrées à la date de clôture, le 31 mai 2002.

<sup>b</sup> Les dépenses effectives imputées sur les ressources ordinaires comprennent les allocations prélevées sur les fonds réservés.

<sup>c</sup> Y compris 4,8 millions de dollars (E/ICEF/2001/P/L.65) pour le programme de courte durée de 2002.

Tableau 2  
**Montant prévu des dépenses annuelles**

*Pays* : Bureau du Pacifique, Suva  
*Cycle du programme* : 2003-2007

	<i>Fonds</i>	<i>2003</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<b>Total</b>
Défense et protection des droits	RO	358 600	358 600	358 600	358 600	358 600	<b>1 793 000</b>
	AR	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	<b>2 000 000</b>
	<b>Total</b>	<b>758 600</b>	<b>3 793 000</b>				
Programme intégré de santé et de développement de l'enfant	RO	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000	<b>2 250 000</b>
	AR	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	<b>3 000 000</b>
	<b>Total</b>	<b>1 050 000</b>	<b>5 250 000</b>				
Développement de l'adolescent	RO	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	<b>750 000</b>
	AR	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	<b>3 000 000</b>
	<b>Total</b>	<b>750 000</b>	<b>3 750 000</b>				
Planification, suivi et évaluation	RO	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	<b>1 500 000</b>
	AR	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	<b>500 000</b>
	<b>Total</b>	<b>400 000</b>	<b>2 000 000</b>				
Programme localisé intégré	RO	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000	<b>3 500 000</b>
	AR	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000	<b>3 500 000</b>
	<b>Total</b>	<b>1 400 000</b>	<b>7 000 000</b>				
Coûts intersectoriels	RO	41 400	41 400	41 400	41 400	41 400	<b>207 000</b>
	AR						
	<b>Total</b>	<b>41 400</b>	<b>207 000</b>				
<b>Total, budget-programme</b>	RO	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	<b>10 000 000</b>
	AR	2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000	<b>12 000 000</b>
	<b>Total</b>	<b>4 400 000</b>	<b>22 000 000</b>				
Dépenses de personnel <sup>a</sup>		401 819	417 979	431 988	446 077	460 398	<b>2 158 261</b>
Frais généraux de fonctionnement		182 972	202 701	176 122	185 642	185 101	<b>932 538</b>
<b>Total, budget d'appui (montant estimatif)</b>		<b>584 791</b>	<b>620 680</b>	<b>608 110</b>	<b>631 719</b>	<b>645 499</b>	<b>3 090 799</b>
<b>Total général</b>		<b>4 984 791</b>	<b>5 020 680</b>	<b>5 008 110</b>	<b>5 031 719</b>	<b>5 045 499</b>	<b>25 090 799</b>

*Abréviations* : RO = ressources ordinaires; AR = autres ressources.

<sup>a</sup> Y compris les consultants et le personnel temporaire.

Tableau 3  
**Postes et dépenses de personnel dans le budget-programme**

*Pays* : Bureau du Pacifique, Suva

*Programme* : 2003-2007

Section/domaine du programme et source de financement	Budget-programme			Postes <sup>a</sup>									Dépenses de personnel <sup>b</sup>						
	RO	AR	Total	D2/L7	D1/L6	P/L5	P/L4	P/L3	P/L2	AI	AN	GS	Total	AI	Local	Total			
<b>Ressources ordinaires</b>																			
Défense et protection des droits	1 793 000	1 793 000		0	0	0	1	0	0	1	1	1	3	865 006	202 957	1 067 963			
Programme intégré de santé et de développement de l'enfant	2 250 000	2 250 000		0	0	0	1	0	0	1	2	1	4	865 006	397 179	1 262 185			
Développement de l'adolescent	750 000	750 000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Planification, suivi et évaluation	1 500 000	1 500 000		0	0	0	1	0	0	1	1	1	3	865 006	214 962	1 079 968			
Programme localisé intégré	3 500 000	3 500 000		0	0	0	0	3	0	3	0	3	6	1 853 993	173 202	2 027 195			
Coûts intersectoriels	207 000	207 000		0	0	0	0	0	0	0	0	3	3	0	200 061	200 061			
<b>Total RO</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>19</b>	<b>4 449 011</b>	<b>1 188 361</b>	<b>5 637 372</b>			
<b>Autres ressources</b>																			
Défense et protection des droits		2 000 000	2 000 000	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	138 515	138 515			
Programme intégré de santé et de développement de l'enfant		3 000 000	3 000 000	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	865 006	0	865 006			
Développement de l'adolescent		3 000 000	3 000 000	0	0	0	0	1	0	1	1	1	3	657 621	202 957	860 578			
Planification, suivi et évaluation		500 000	500 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Programme localisé intégré		3 500 000	3 500 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
<b>Total AR</b>		<b>12 000 000</b>	<b>12 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>1 522 627</b>	<b>341 472</b>	<b>1 864 099</b>			
<b>Total RO + AR</b>	<b>10 000 000</b>	<b>12 000 000</b>	<b>22 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>24</b>	<b>5 971 638</b>	<b>1 529 833</b>	<b>7 501 471</b>			
<b>Budget d'appui</b>	Frais de fonctionnement		932 538																
	Dépenses de personnel			0	0	1	0	1	0	2	1	5	8	1 636 388	521 873	2 158 261			
<b>Total général (RO + AR + budget d'appui)</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>15</b>	<b>32</b>	<b>7 608 026</b>	<b>2 051 706</b>	<b>9 659 732</b>			
	Nombre de postes et dépenses de personnel :																		
	Cycle de programmation en cours												5	1	8	14			
	À la fin du cycle du programme proposé (à titre indicatif seulement)												10	7	15	32	7 608 026	2 051 706	9 659 732

*Abréviations* : RO = ressources ordinaires; AR = autres ressources; AI = administrateur international; AN = administrateur national; GS = services généraux.

<sup>a</sup> Chaque poste, quelle que soit sa source de financement, appuie l'ensemble du programme de pays.

<sup>b</sup> Sauf personnel temporaire et heures supplémentaires.